

votre correspondant :

Délégation Finistère-sud
71 avenue Jacques Le Viol - 29000 QUIMPER
02.98.95.96.33
delegation-29sud@eau-et-rivieres.asso.fr

Quimper, le 27 juin 2016

Mme Agnès LEFEBVRE
Commissaire Enquêteur
Mairie
2 rue de la Mairie
29720 PLOVAN

Objet : Observations concernant la demande formulée par la SARL DE LA VALLEE pour l'extension de son élevage porcin implanté au lieudit Kerviel en PLOVAN. Enquête publique du 30 mai au 30 juin 2016.

Madame,

Le dossier soumis à enquête publique du 30 mai au 30 juin 2016, concernant le projet d'extension d'un élevage de porcs à Plovan appelle de notre part un certain nombre de remarques :

1- Quelle est l'**entité juridique ou quelles sont les entités concernées par le projet** SARL de la Vallée , SCEA KERVIEL, SCEA QUILLIOU ? : seules les porcheries de Plovan sont concernées sur le document. Si c'est la SARL de la Vallée qui est concernée, pourquoi l'enquête publique n'englobe-t-elle pas l'ensemble des activités, vu quelles sont totalement imbriquées ?

Vous avez, à juste titre, demandé des précisions sur la station d'épuration de Kerdeurnel à Plogastel, mais l'enquête officielle ne porte que sur Plovan. L'analyse du fonctionnement et du plan d'épandage de la station d'épuration reste très superficielle (pas de rapports annuels de fonctionnement, ni de carte d'épandage, ni de bilan parcellaire de fertilisation).

Nous déplorons également l'**absence de l'analyse de l'autorité environnementale** qui, par ailleurs, a réalisé un travail remarquable sur le site de Landunvez (850 truies).

2- Le projet est ambitieux et correspond à un **quasi doublement de la quantité de porcs produits** (de 10 000 à 18 000 porcs produits/an. Le milieu (eau, air, sol) est-il capable d'absorber cette nouvelle augmentation ? Il aurait été

judicieux de montrer sur une carte la pression des élevages voisins. En amont, il existe en particulier le Ruot (12 500 porcs/an), en aval, il existe aussi des élevages bovins, porcins, volaillers. La SARL épand aussi sur les terrains du bassin versant de la rivière la Virgule. La Préfecture a provoqué une réunion concernant la valeur élevée de nitrates (60 mg/l de nitrates) dans cette rivière.

Les **rejets d'ammoniac dans l'air sont cumulatifs**. Les seuls rejets de deux élevages sont de 16,5 tonnes à Kerviel, 26 tonnes à Kerdeurnel et 22 tonnes au Ruot, sans compter en aval ceux par exemple de Keryano.

Ces rejets pour l'élevage de Plovan passent de 12 tonnes à 16,5 tonnes , en supposant que le lavage d'air fonctionne bien en permanence. Quelle garantie a-t-on de ce bon fonctionnement? Un bilan a-t-il été fait? Une vanne anti retour a déjà provoqué ainsi de gros dégâts, ce qui montre que cette intensification n'est pas aussi sûre et linéaire que le document d'enquête veut nous laisser croire.

Le rejet d'ammoniac a des conséquences immédiates sur les travailleurs de l'entreprise mais aussi sur les personnes environnantes : salariés de l'entreprise, personnes fragiles en particulier (irritations respiratoires puis rhinites...). Ces rejets sont accompagnés de microparticules, de poussières, entraînant les odeurs qui peuvent devenir insupportables dans un rayon qui va au delà des 300 mètres. Les habitations de Kerviel (2 à 4 habitations), Kerglogué (plusieurs habitations aménageables) le lotissement de Morvé (une quinzaine d'habitations), ceux de Tynancien verront leurs valeurs patrimoniale et touristique chuter et même pour les plus proches (Kerviel) devenir inhabitables. A Plogastel, le problème est analogue.

L'ammoniac rejeté est soumis à déclaration, il aura aussi des conséquences non analysées dans le rapport, sur l'**acidification de milieux de la zone Natura 2000**. Ces zones protégées de la Baie d'Audierne sont à moins de 3 km. Notons que ces rejets azotés ne sont pas comptabilisés dans le bilan azote.

D'autre part, au printemps, (en particulier pour les personnes fragiles) l'air devient irrespirable. Localement c'est un ballet incessant de tonnes à lisiers (et aussi d'appareils de traitements phyto). A proximité mais aussi plus loin, ces problèmes respiratoires existent à cause des particules agrégés par l'ammoniac et les oxydes d'azote et de soufre. Faut-il encore y ajouter 4,5 tonnes d'ammoniac de plus (Voir, en référence l'épisode de pollution régionale de ce printemps : limitation de la vitesse automobile, conseil de limitation des épandages).

3- Les analyses d'eau (puits) révèlent un **taux de nitrate de 72 mg/l**, les eaux subissent aussi une **pollution bactériologique**. C'est avec ces eaux que sont nourris les porcs (après désinfection tout de même) mais les taux de nitrate révèlent, tout de même, une valeur très élevée dans les nappes superficielles . Cette valeur est très supérieure à la norme guide européenne de 25mg/l (maximum 50mg/l). En cours d'enquête un complément d'analyse a été agrafé au document officiel tendant à montrer que l'eau s'épure au bas de l'élevage. Ceci semble plutôt lié au capacités dénitrificatrices des micro tourbières et des zones prairiales et boisées, **mais les taux observés 65 mg/l en 2012, 46 mg/l dans un autre point en aval restent dans une moyenne élevée** (corroboré par les analyses du Sage ouest Cornouaille). Ces teneurs sont de nature à entraîner avec des apports de phosphore, une **eutrophisation des étangs littoraux** (entrée des étangs). C'est en effet une préoccupation du Sage ouest Cornouaille.

Les analyses de phosphore sont difficilement interprétables: pas de localisation sur une carte, la seule méthode utilisée est Olsen qui minimise le phosphore ; si on se réfère aux analyses passées les teneurs sont très fortes jusqu' à 6 fois la valeur conseil de l'Inra de Quimper

4- **Il n'existe pas de carte d'épandage de l'effluent épuré** ni d'analyse des sols de ces terres surfertilisées en potasse, en particulier sur les terres en céréales ou maïs. L'arrêté préfectoral de 2012 est pourtant clair: « la fertilisation doit être équilibrée et correspondre aux exportations des cultures » Nous nous étonnons également que l'agriculteur biologique situé à Kerhuel en Landudec accepte sans analyses ce type d'effluent.

Il n'existe pas non plus d'analyses de cet effluent dit épuré sur le plan bactériologique et résiduels (antibiotique aspirine, produits de désinfection, adjuvant de croissance (cuivre, zinc, sélénium...))

Ces effluents sont épandus par aéro-aspersion sous l'auto-contrôle de l'exploitant ; la distance de 100m des habitations devrait être étendue aux routes: en effet, par vents modérés des aérosols se créent entraînant des dérives importantes. Il serait souhaitable que la MTD (Meilleure Technique Disponible) de l'épandage au ras du sol soit appliquée.

Le transport de 80% des lisiers vers la station de Plogastel entraînera au rythme moyen journalier d'1 à 2 allers retours/ jour des dépenses énergétiques considérables, le fonctionnement de la station est aussi très énergivore: elle entraîne en plus une perte d'engrais nitraté considérable par la dégradation azotée des lisiers (il faut en effet 2 à 3 tonnes de fuel pour produire une tonne d'engrais azoté). **D'autres régions sont plus à même d'accueillir directement sur leur sol les déjections de ces porcs charcutiers.** Notons qu' au printemps c'est un ballet de tonnes à lisier qui roulent et que l'entretien des routes est payé par le contribuable. La concurrence est telle entre agriculteurs que peu d'échanges de lisier ou de foncier se réalisent.

Tout ceci nous fait dire que l'intensification des porcs en Bretagne ça suffit !

5- La Cop 21 a établi des objectifs par rapport au réchauffement climatique : Le gaz carbonique, le méthane et le protoxyde d'azote. Ce type de ferme usine est productrice de quantités importantes de ces gaz à effet de serre. Le CO₂ est rejeté par les énormes tracteurs qui travaillent des terres dispersées, les installations de la station d'épuration, l'utilisation d'intrants (engrais chimiques , pesticides ...)

Le méthane : la méthanisation reste peu intéressante car elle ne rabaisse pas les nitrates et le facteur limitant reste le peu de terre pour épandre la « soupe » qui en ressort.

Le protoxyde d'azote est peu évalué dans le dossier, il est très nocif. La proportion de l'agriculture industrielle bretonne dans ce rejet est nettement plus importante qu'en France, à cause de son intensification.

Les bâtiments ont une façade orientée sud. Des panneaux solaires ont-ils été envisagés ?

- Le tourisme et les habitations sont des activités essentielles pour les communes côtières, ce fait est peu abordé dans le document. Une des raisons de la stagnation touristique est la réputation négative due aux gros

élevages (odeurs, mouches)...et les plages régulièrement polluées ce qui était moins le cas avant le développement des fermes industrielles

- Notons aussi que deux chemins de randonnées entourent l'exploitation ; l'un d'eux est le célèbre chemin de randonnée de Pierre Jakez Hélias , Saint Kodelig, il rejoint le menhir de Lespurit; l'autre comprend aussi plusieurs menhirs, L'esthétique des bâtiments type éverite ainsi que les silos tours n'arrangent pas les choses.
- Ces deux activités agriculture et tourisme pourraient pourtant se comprendre et être complémentaires si certains n'avaient pas la folie des grandeurs.

6- la compréhension de la SARL la vallée est complexe : **Deux plans d'épandage existent alors que tout semble géré par un seul centre de décision situé à Plogastel.** La station d'épuration, la station de traitement phyto, la production des porcelets y sont localisés.

Il semble, après discussion avec l'exploitant, que les décisions soient moins rigides que sur le rapport d'enquête, par exemple une tonne à lisier à aspersion (moins écologique) est adjointe au système d'aspersion au ras du sol...

Les rotations de cultures sont réduites à seulement deux types de cultures maïs, céréales et accessoirement colza.

L'inconvénient de ce système de rotation est la prolifération d'adventices, de maladies, d'insectes. Si l'on prend le cycle du maïs, la prolifération d'adventices résistantes entraîne une intensification des cultures : épandages d'engrais (starter très riches en phosphore) et traitements ; ceci se traduit par un fort IFT (Indice de fréquence de traitement), alors qu'on devrait être dans une IFT en décroissance avec l'application des mesures agro-environnementales. Le binage semble abandonné car trop coûteux selon l'exploitant (50 euros/ha).

Pour les céréales des techniques de binage existent aussi, mais ne sont pas appliquées. Les céréales reçoivent entre 5 et 7 traitements. Le traitement raccourcisseur des céréales pourrait être éliminé par le choix des variétés et une connaissance des teneurs azotées des lisiers , mais a-t-on le temps de penser à tout cela, dans ces nouvelles fermes usine où l'on court tout le temps ?

L'étude d'impact fait aussi l'impasse sur les mesures agro-environnementales concernant la gestion des talus et des haies.

Les haies sont émondées seulement d'un côté, sous prétexte de récupérer plus de primes de la communauté européenne et ceci avec des lamiers qui ne respectent ni l'arbre ni la haie. Pour la gestion des zones humides, il y a belle lurette que ces endroits incultes ne sont plus entretenus. Des mesures agro-environnementales existent pourtant et sont d'ailleurs appliquées par l'exploitation voisine et analogue du Ruot.



7- **Sur le plan économique** l'étude proposée se base sur 1 030 truies alors que l'arrêté préfectoral est de 920 truies, cela correspond tout de même à plus de 100 truies de plus et à raison de 30 porcelets par truie ceci représente 3 000 porcs par an de plus.

Par ailleurs, le prix du kilo d'équilibre est de 1,37 euros alors que le prix du marché du porc breton s'établit à environ 1,2 euros. Le déficit est conséquent car si les bâtiments et le matériel ne sont pas amortis, le déficit annuel est d'environ 400 000 à 500 000 euros.

Les données bilan et compte de résultat sont absentes; le taux d'endettement trouvé par ailleurs, nous donne un endettement très fort de 91,5(%) le résultat (Rcai) qui permet de mesurer la rentabilité économique est même négatif : -84 500 euros.

Par rapport aux collègues producteurs, il apparaît donc indécent, en situation de crise, de vouloir encore s'agrandir. Ceci s'apparente à une fuite en avant (Avec 1000 truies c'est 9 élevages de 100 truies qui disparaissent). Il est à noter que le marché intérieur se dégrade et que les prix se maintiennent souvent artificiellement à l'export. Va-ton vers le même cheminement que pour les poulets Doux ?

8- **Les conditions de vie des animaux dans ce type d'élevage ne sont pas bonnes.** Sans parler de maltraitance, les porcs ne verront jamais le soleil. Les fenêtres petites servent essentiellement à l'aération en cas de déficience de l'aération mécanique. Ces porcs sont nourris avec des aliments où les résidus des traitements subsistent, ce qui est le cas du soja qui est importé et est à 90 % OGM. Celui-ci concentre des quantités de glyphosate. Ce glyphosate est enfin reconnu cancérigène probable et serait reprotoxique, il est d'ailleurs en cours d'interdiction dans l'Union Européenne.

9- Un des problèmes de ces élevages et qui est inquiétant pour les salariés de l'entreprise et le voisinage, est l'**utilisation importante d'antibiotiques**. Les facteurs de résistance sont analogues aux maladies nosocomiales hospitalières. De plus en plus, nous constatons cette impasse sanitaire des gros élevages, la grippe porcine qui nous a coûté très chère est encore présente dans notre réflexion. Ces questions ont entraîné dans les pays d'Europe du Nord la mise en place de salles d'isolement dans les hôpitaux. Notre système sanitaire breton ferme pour le moment les yeux, jusqu'à quand avec ce type d'élevage ? **Quelles sont les mesures prises sur l'ensemble de la SARL de la Vallée pour éviter cette évolution ?**

Par expérience, suite aux enquêtes de 2012 concernant Kerviel et Kerdeurnel, nous craignons que le dernier mot appartiendra à Monsieur Xavier Bourveau.

http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/File/delegation%2029/EP_PSG_SARLVALLEE_jan2012.pdf

Nous restons modestes dans nos informations et souhaitons que l'avenir nous donne tort. Nous souhaitons donc que le mémoire en réponse reste emprunt de cette modestie qui fait que, malgré nos différents, la confrontation des points de vue reste possible

EN CONCLUSION nous disons Non et Non à ce type d'élevage.

Quelle terre, quel air, quelle eau , quelle biodiversité, lèguerons-nous à nos enfants ?

Des solutions alternatives moins polluantes et plus employeuses de main d'œuvre existent. Ces élevages utilisent la paille et sont en relation équilibrée avec la terre vivante. La relation avec l'animal est également plus agréable, les consommateurs sont de plus en plus demandeurs de ces produits de qualité. En mangeant moins et des produits de qualité, la dépense des consommateurs reste constante.

Nous vous demandons, Madame le Commissaire enquêteur, d'émettre un avis défavorable au projet.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre déposition et vous présentons, Madame le Commissaire Enquêteur, nos plus sincères salutations.

Pour Eau & Rivières de Bretagne
André Kerdravat

